



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 8 FEVRIER 2017

M. Maximilien WALTER, Président, ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à la Syndique, aux Conseillers municipaux, au public ainsi qu'aux représentants de la presse.

1. APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil communal : sur 50 membres élus 39 sont présents 9 excusés et 2 absents

Quorum : 26 Majorité absolue : 20

Municipalité: présente à l'exception M. Yves HERMANJAT, excusé

Huissier : présent

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 8 FEVRIER 2017

Ordre du jour

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 8 février 2017
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2016
4. Informations du Bureau du Conseil communal
5. Informations des Commissions et Délégations intercommunales
6. Informations de la Municipalité
7. Préavis municipal n° 01/2017 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 455'000.-- TTC pour les travaux relatifs à la mise en conformité des collecteurs en Zone S de protection des puits « Source Marie »
8. Préavis municipal no 02/2017 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 57'900.-- TTC pour l'achat d'un tracteur pour le service communal de la voirie
9. Préavis municipal n° 03/2017 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 75'500.-- TTC pour la réalisation d'une étude hydrologique et hydraulique relative au Greny dans le but d'assurer un plan de gestion et d'entretien du cours d'eau
10. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2016

Le Président passe la parole à la Syndique qui demande les modifications suivantes :

Page n° 79, point 12 : il convient d'ajouter « internes » après imputations et de supprimer à la dernière ligne « sauf en cas de délais imposés par la loi ».

Le paragraphe devient : « Enfin, tous les produits et toutes les charges doivent figurer au budget même lorsqu'il y a des imputations **internes** comme dans le cas de la déchetterie. Le règlement « sur la comptabilité des communes » stipule que les dépenses supérieures à frs. 50'000.-- doivent être acceptées par voie de préavis et que la Commune n'a pas le droit de les intégrer dans le budget de fonctionnement ».

Page n° 80, 3ème ligne : supprimer ARSCO SA des associations indiquées entre parenthèses.

La phrase devient : « Enfin, le budget doit prévoir une marge de manœuvre car une part importante des dépenses correspond à des factures d'acomptes (péréquation) et de participation à des Associations de communes (ASCOT, AJET, etc.) ».

Page n° 81 : le passage de la taxe de frs. 90.-- à frs. 120.-- a eu lieu en 2016.

La phrase devient : « Celle-ci est passée de frs. 90.-- par contributeur en 2013 à frs. 120.-- en 2016 ».

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2016, corrigé selon les remarques ci-dessus, est accepté avec cinq abstentions et aucun avis contraire.

4. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président donne les informations suivantes :

4.1 Visite du Préfet

Cette visite annuelle s'est bien passée et a permis de constater qu'il n'y avait absolument rien à dire sur la tenue des registres du Conseil communal.

4.2 Commissions

Le Président rappelle qu'il existe des délais légaux pour l'envoi des convocations et demande aux commissions de s'organiser pour remettre leurs rapports dans les temps afin d'éviter de faire des envois complémentaires.

5. INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET DÉLEGATIONS INTERCOMMUNALES

La parole n'est pas demandée.

6. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le Président passe la parole à la Syndique qui, après avoir excusé l'absence de M. Y. HERMANJAT, Municipal, donne les informations suivantes :

6.1 Taxe au sac

La Syndique fait part d'un courrier reçu par la Municipalité d'un ancien Conseiller communal, M. Marc Vittoz, qui lui rappelle l'engagement de la Municipalité à présenter un bilan sur la question taxe au sac vs. taxe au poids au Conseil.

Elle précise qu'il s'agit d'un oubli suite au changement de législature. Enfin, elle indique que le bilan est en cours d'établissement et que la Municipalité reviendra sur ce point prochainement.

6.2 Travaux routiers en Terre Sainte

La Syndique fait savoir que, sur demande des communes de Terre Sainte, le Bureau d'ingénieurs BOVARD et NICKEL tiendra à jour, dès cette année, un inventaire des travaux routiers réalisés par les communes. Le but du travail est de connaître les travaux qui se feront sur les accès qui impactent la circulation en général en Terre Sainte et de coordonner tant que faire se peut ces travaux.

Elle signale que les travaux prévus sur la route de Genève RC2-B-P soit le tronçon côté Divonne seront ainsi repoussés d'un an car les CFF prévoient de faire des travaux très conséquents sur la commune de Founex. Elle précise que la route de Courte-Raie à Founex, et son passage sous-voie, sera fermé à la circulation pendant plusieurs mois.

Enfin, elle signale que la commune de Chavannes-de-Bogis commencera prochainement des travaux sur la route qui la traverse et ceux-ci se déplaceront ensuite à Bogis-Bossey.

6.3 Aéroport de Genève

Une rencontre a été organisée par l'aéroport de Genève avec des membres de la Direction de l'aéroport, de son Conseil d'administration, du Conseiller d'état Pierre MAUDET et de la Conseillère nationale genevoise Mme Lisa MAZZONE. Elle a réuni les élus des communes riveraines vaudoises, genevoises et françaises. La Terre Sainte était représentée par la Syndique, M. Michel GOLAY, Municipal, et M. Claude HILFIKER, Municipal de Mies.

Un courrier sera, à nouveau, adressé à l'OFAC par l'Association des communes riveraines de l'Aéroport de Genève. Il rappellera la demande des communes de faire respecter les couloirs aériens officiels et reviendra sur les plages horaires de décollage et d'atterrissage ainsi que les nuisances sonores et enfin sur la pollution suite à l'étude réalisée et payée conjointement par l'Association des communes riveraines et l'Etat de Genève.

Enfin, les représentants de Terre Sainte ont attiré l'attention sur les prévisions faites par les Bureaux d'urbanisme en charge de la circulation. En effet, l'aéroport est déjà relativement saturé et il est prévu une augmentation des passagers de quinze millions à vingt-cinq millions à l'horizon 2030. Comme l'essentiel des personnes arrivant à l'Aéroport de Genève repartent par la voie terrestre il est important que les autorités cantonales, l'OFAC, les CFF, la Confédération, se coordonnent pour que les véhicules privés et les transports publics s'organisent au mieux afin de limiter les dégâts en matière de circulation. Le lien de l'Association des communes riveraines de l'Aéroport de Genève sera mis sur site internet de la Commune.

6.4 Visite annuelle du Préfet

Cette visite a été un moment très convivial. Elle a permis d'aborder diverses thématiques et d'échanger sur les rapports entretenus avec les différents services du Canton.

6.5 Formation pour les Municipalités

La formation proposée par la Préfecture s'avère toujours intéressante et importante au vue des législations qui changent.

6.6 Mises au concours

6.6.1 Poste d'adjoint(e) au préposé au Contrôle des habitants

Sur les 121 dossiers reçus six personnes ont été retenues.

6.6.2 Poste d'employé communal pour la voirie

Le délai de postulation échoit au 15 février 2017

6.7 Finances

Il est trop tôt pour faire un point de la situation pour 2016. La Syndique donnera plus d'informations au prochain conseil

6.8 Château de Coppet

L'offre d'entrées gratuites sera reconduite dès le 1^{er} avril 2017 date à laquelle les billets seront à disposition au Greffe.

M. Harry SCHAUB Municipal, donne les informations suivantes :

6.9 Défense incendie

Il revient sur l'incendie de deux villas situées au haut du chemin de la Gouille et indique que les pompiers sont arrivés sur les lieux en dix minutes, que le SDS a sécurisé la situation et que les habitants concernés ont été rapidement relogés dans la région.

6.10 Sécurité-police

Une importante collaboration existe entre les gendarmeries vaudoise et française ainsi que le Corps des garde-frontières. Un des véhicules est équipé d'un dispositif de reconnaissance des plaques minéralogiques. Ce système permet d'identifier des véhicules fichés, suspects ou non conformes et d'interpeller leurs conducteurs. Le nouveau garage du poste de police de Coppet a été financé par les CFF.

Un défibrillateur automatique va être installé à l'entrée du parking de la Maison de commune. Il sera relié au 144 qui pourra donner des conseils aux utilisateurs.

M. Pierre MAILLEBAU, Municipal, donne les informations qui suivent :

6.11 Centre des jeunes - La BARAKA

Des améliorations ont été réalisées comme, par exemple, l'installation des lumières de scène pour les spectacles des enfants. Le centre est maintenant opérationnel à 100%. M. P. MAILLEBAU, Municipal, encourage tous les parents à aller le voir avec leurs enfants.

M. Michel GOLAY, Municipal, signale :

6.12 Déchetterie intercommunale – comptes

Le Municipal présente les comptes 2016 pour la déchetterie.

La présentation détaillée sera mise sur le site internet.

7. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 01/2017 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT EXTRABUDGÉTAIRE DE CHF 455'000.-- TTC POUR LES TRAVAUX RELATIFS À LA MISE EN CONFORMITÉ DES COLLECTEURS EN ZONE S DE PROTECTION DES PUIITS « SOURCE MARIE »

Le Président donne la parole à M. Emanuel WEISSKOPF, rapporteur, pour lecture des conclusions du rapport de la Commission des Finances, et à M. Martin HUBBLE, rapporteur, pour celui de la Commission des égouts.

Mme Luminita STANESCU aimerait savoir pour quelle raison il est demandé un crédit extrabudgétaire de CHF 455'000.-- alors que la charge pour Commugny se monte à CHF 227'000.-- ?

La Syndique précise que Commugny étant le maître d'ouvrage légalement elle doit demander la somme totale du coût des travaux.

M. Michel SCHMIDT pose les questions suivantes :

- 1) existe-t-il des servitudes sur le tronçon en question ?
- 2) le budget inclut-il les prises en charge qui pourraient résulter de ces servitudes ?
- 3) existe-t-il une idée claire quant au début des travaux ?
- 4) les propriétaires des parcelles environnantes auront-ils l'obligation d'assainir leurs canalisations ceci en fonction des tests réalisés il y a un peu moins d'un an ?

M. M. GOLAY, Municipal, donne les réponses suivantes :

- 1) à sa connaissance il n'existe pas de servitude sur l'ensemble des canalisations
- 2) la prise en charge des servitudes est prévue au budget
- 3) les travaux débiteront dès l'approbation du préavis (ce printemps selon la météo)
- 4) oui, les propriétaires devront assainir la partie des canalisations qui les concerne

Il précise que les communes et les SITSE doivent d'abord faire leur travail et voir dans quelle mesure les privés pourront profiter de certaines opportunités de fouilles.

M. M. SCHMIDT demande de quelle façon la Commune peut-elle déterminer si les canalisations sont conformes ou pas sur le tronçon ?

M. M. GOLAY, Municipal, indique que de toute façon, les canalisations privées EC et EU non-conformes doivent être chemisées ou remplacées au frais des propriétaires.

M. M. SCHMIDT demande si ce chemisage sera obligatoire pour toutes les parcelles en amont ?

M. M. GOLAY, Municipal, répond affirmativement, cela concerne toutes les parcelles situées dans la zone de protection S3.

M. M. SCHMIDT observe que la nappe phréatique se trouve sous une zone agricole et demande si la Commune peut garantir que les produits utilisés en agriculture ne l'infiltreront pas?

M. M. GOLAY, Municipal, confirme qu'il s'agit bien du but poursuivi mais indique que la Commune ne peut garantir que les agriculteurs utilisent des produits conformes. Dès lors, il conviendra de faire des analyses en cas de doute. La qualité de l'eau potable est de la responsabilité des SITSE et ceux-ci font de très nombreuses analyses.

M. M. SCHMIDT aimerait savoir si les travaux prévus permettront aussi d'isoler la nappe phréatique des éventuelles infiltrations par le haut?

M. M. GOLAY, Municipal, confirme que les travaux sont réalisés pour protéger l'eau potable dans la zone S3. Dès lors, s'il y a des infiltrations par des produits qui vont dans la nappe phréatique cela ne touche, à priori, pas les conduites d'eau potable.

M. M. SCHMIDT estime que si l'on rénove des conduites il faudrait aussi s'assurer que la nappe phréatique soit également protégée des infiltrations qui pourraient provenir du sol en-dessus.

M. M. GOLAY, Municipal, transmettra cette demande aux SITSE et répondra lors d'un prochain Conseil.

M. Daniel FLESHER demande quel pourcentage d'eau potable provient de la source ?

M. M. GOLAY, Municipal, répond qu'un peu moins de 10 % des besoins en eau proviennent de la Source Marie.

M. D. FLESHER se demande s'il ne faudrait pas augmenter un peu la part de l'eau provenant du lac ?

M. M. GOLAY, Municipal, précise qu'il a été fait le choix de conserver une source de la Commune en plus de l'eau jura et du lac.

Mme Geneviève WALTER relève que l'eau du lac contient des micropolluants ce qui n'est pas le cas de l'eau de source. Elle précise que 7 % de l'eau vient de la source Marie.

Le préavis municipal n° 01/2017 est accepté à l'unanimité.

8. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 02/2017 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT EXTRABUDGÉTAIRE DE CHF 57'900.- TTC POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR POUR LE SERVICE COMMUNAL DE LA VOIRIE

Le Président donne la parole à M. M. GOLAY, Municipal, pour présentation de l'état du parc des véhicules de la commune réalisé sur demande de la Commission des finances.

La Syndique indique qu'il n'y a pas de plan d'amortissement car lors de l'achat de ce type de matériel il est amorti complètement. Par ailleurs, elle rappelle que selon le Règlement sur la comptabilité des communes les investissements à partir de 50'000.-- francs doivent passer par la voie du préavis. Enfin, elle précise que la commission la plus appropriée pour débattre du sujet était la Commission des finances.

Le Président passe la parole à M. Thierry DEHAYNIN, rapporteur, pour lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

La discussion est ouverte.

M. Mark WILLIAMS demande si les tracteurs sont souvent utilisés en même temps et si, du fait de leur polyvalence, il est vraiment utile d'en acheter un supplémentaire ?

M. M. GOLAY, Municipal, répond qu'il n'existe pas de statistiques sur l'utilisation des tracteurs mais qu'en général deux tracteurs sont utilisés simultanément pour le nettoyage des routes. Il confirme qu'il n'est pas possible de réaliser le travail avec deux tracteurs à certaines périodes de l'année.

La Syndique rappelle que la question a déjà été débattue, que les municipaux concernés se sont rencontrés et qu'ils ont constaté que les communes rencontraient les mêmes problèmes au même moment. Elle fait savoir qu'une tentative de coordination a été tentée avec le tracteur du Centre sportif et ce cela a été très compliqué à gérer. Le troisième tracteur est un outil de travail indispensable en cas de chute de neige.

M. Mark WILLIAMS demande s'il n'est vraiment pas possible de partager les machines avec les autres communes et si la Commune dispose de trois conducteurs ?

M. M. GOLAY, Municipal, pense qu'il faut faire une distinction par rapport au type de travail car les tracteurs sont de différentes puissances.

M. P. MAILLEBAU, Municipal, estime qu'un gros tracteur est indispensable mais qu'il faut aussi un petit tracteur plus léger pour dégager les trottoirs et respecter les obligations légales.

Le préavis municipal n° 02/2017 est approuvé à l'unanimité.

9. PRÉAVIS MUNICIPAL NO.03/2017 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT EXTRABUDGÉTAIRE DE CHF 75'500.-- TTC POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE HYDROLOGIQUE ET HYDRAULIQUE RELATIVE AU GRENY DANS LE BUT D'ASSURER UN PLAN DE GESTION ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU

Le Président passe la parole à la Municipalité pour informations complémentaires. La Syndique indique que depuis la présentation du préavis aux Commissions des discussions ont eu lieu avec les communes concernées par la Convention. Par ailleurs, il a été constaté que lors de la rédaction du préavis il n'avait pas été tenu compte du transfert de la gestion des eaux claires aux Services Industriels de Terre Sainte (SITSE). Dès lors, des négociations vont débiter afin que les SITSE reprennent tout ce qui concerne l'entretien des cours d'eau.

Le Président donne la parole à M. Th. DEHAYNIN, rapporteur, pour lecture des conclusions du rapport de la Commission des Finances, et à Mme Danièle BRAUN, rapporteur, pour celui de la Commission de l'environnement.

Le Président ouvre le débat.

M. Th. DEHAYNIN revient sur la remarque formulée par la Commission de l'environnement selon laquelle une fois l'étude réalisée « il est absolument indispensable d'expliquer clairement aux propriétaires dont les parcelles jouxtent le bord du Greny leurs responsabilités ainsi que leurs participations à d'éventuels travaux ». Il précise que la Commission des finances partage cet avis tout en soulignant que les propriétaires ont des responsabilités mais aussi des droits. Il convient donc aussi de leur faire part de leurs droits. En effet, dans la convention du 26 janvier 1982 la Commune s'est engagée à assurer l'entretien du lit du Greny.

Mme. L. STANESCU aimerait savoir s'il s'agit de la première étude hydrologique faite pour le Greny ?

La Syndique répond qu'il s'agit de la deuxième étude et que la première a été réalisée il y a trente ans soit au moment de la rédaction de la convention.

M. Daniel FLESHER dit se souvenir qu'une étude de géomètre a déjà été réalisée pour évaluer le lit du Greny. Il estime que les 24'000.-- francs prévus pour refaire un travail déjà fait ne se justifient pas. Il précise enfin que les propriétaires bordiers n'ont pas le droit d'utiliser l'eau qui coule qui appartient au Château de Coppet.

La Syndique explique que l'intervention du géomètre a été rendue nécessaire car certains propriétaires malveillants ont modifié les berges. Dès lors, il faut faire refaire le cadastre et demander des remises en état. Elle précise qu'il ne s'agit pas uniquement de la partie du Greny qui se situe dans de la zone construite mais du tracé qui va de Céligny jusqu'à Coppet. Ce travail est fait en collaboration avec l'Etat de Vaud, de Genève et la France. Enfin, il est important d'avoir un état des lieux du ruisseau et de son biotope pour pouvoir gérer les urgences et déterminer les responsabilités.

M. Th. DEHAYNIN pense qu'il ne s'agit pas forcément de propriétaires malveillants. Il estime qu'il est normal que certains propriétaires interviennent sur les berges pour protéger leurs terrains si celles-ci sont esquinées du fait de l'absence d'entretien du lit du Greny.

La Syndique précise que la convention prévoit que les communes doivent entretenir le canal et non le lit du ruisseau.

M. M. GOLAY, Municipal, confirme que lors de la présentation l'ingénieur a utilisé le terme de « lit ».

La Syndique réaffirme que la convention mentionne l'entretien du canal.

M. Ernesto STAHL estime que la situation est particulière car des canalisations passent sous le Greny. Il constate aussi que maintenant il est difficile de distinguer où sont les berges et le lit du

ruisseau puisqu'il faut aussi tenir compte du niveau d'eau qui fluctue et de la forme du ruisseau en « U » par exemple.

Le préavis municipal n° 03/2017 est accepté avec 1 abstention.

10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

10.1 Dénéigement

M. David OWEN demande pour quelle raison le chemin des Marais n'est pas déneigé contrairement aux autres chemins privés?

La Syndique répond que les deux ralentisseurs qui s'y trouvent ne permettent pas de passer la lame. Elle vérifiera ce point avec l'équipe de la voirie.

10.2 Site internet de la Commune

M. N. KALTENRIEDER remercie la Municipalité d'avoir actualisé le site qu'il trouve bien fait et instructif. Il demande s'il est possible d'avoir accès aux procès-verbaux d'avant 2014?

La Syndique constate un retard dans la réintégration des archives et confirme que les anciens procès-verbaux seront réintroduits.

M. N. KALTENRIEDER indique qu'il n'a pas trouvé la présentation du projet piscine/patinoire sur le site internet de la Commune.

La Syndique confirme que le document sera mis en ligne prochainement.

M. E. WEISSKOPF constate que le site internet indique toujours un taux d'impôt à 58 au lieu de 57 et que sur les cent-dix entreprises mentionnées sur le lien deux n'existent plus. Il pense que le site a été amélioré mais estime qu'il faut encore élever l'objectif.

10.3 Projet piscine/patinoire

M. N. KALTENRIEDER regrette qu'il ait fallu vingt-cinq ans pour signaler l'existence du parking souterrain. Il souligne le comportement actuel des usagers qui parquent fréquemment sur les pistes cyclables et sur la route lorsqu'il y a, par exemple, simultanément un match de foot et une réunion de parents d'élèves. Il pense qu'il faudrait agir maintenant et ne pas attendre que la piscine/patinoire soit réalisée. Enfin, il ne croit pas que le parking souterrain suffira à faire face à la demande car les gens utiliseront leurs voitures et non les transports publics.

La Syndique confirme que le parking souterrain n'a pas été très utilisé car il était méconnu. Il semblerait que pendant des années, pour des raisons inconnues, l'école n'ait pas trouvé utile de mentionner son existence.

En ce qui concerne le parking sauvage sur les bandes cyclables elle confirme ne pas avoir eu de retour de l'école sur ces faits. Elle rapportera ces éléments au sein de d'ARSCO SA. Par ailleurs, M. P. MAILLEBAU, Municipal, interviendra aussi auprès de l'Association scolaire

de Terre Sainte (ASCOT) pour qu'elle demande à la commune de Coppet d'intervenir pour régler le problème. En ce qui concerne le souci global par rapport au projet piscine/patinoire, elle rappelle qu'il a fait l'objet d'une discussion du Conseil en décembre 2016.

10.4 Arrêt de bus situé face au chemin de Barrauraz

M. Th. DEHAYNIN attire l'attention sur l'utilisation de cet arrêt de bus. Il signale avoir vu des enfants traverser cette route dangereuse, et démunie de passage-piétons, pour aller chercher le bus et attendre sous la neige faute d'abris.

10.5 Ramassage des encombrants

M. Th. DEHAYNIN se réfère au déficit concernant les encombrants (environ 10%) imputé selon M. M. GOLAY, Municipal, au fait que les gens auraient profité de l'ouverture de la déchetterie pour déménager leurs greniers ou leurs caves. Pour lui, il existe une autre hypothèse. En effet, il rappelle qu'avant lorsque les habitants mettaient leurs encombrants dehors ils étaient souvent récupérés par d'autres personnes de la Commune. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas ce qui provoque une augmentation des encombrants amenés à la déchetterie et un déficit. Il demande donc que le relevé des encombrants soit rétabli une fois par mois.

M. M. GOLAY, Municipal, constate qu'il s'agit d'un problème récurrent que l'on retrouve aussi dans les communes voisines. Il confirme se préoccuper de la manière de gérer la demande des personnes qui n'ont pas les capacités techniques pour amener leurs déchets à la déchetterie. Ceci étant il constate qu'il n'est pas possible de faire tout en même temps. La Municipalité pense qu'il faut examiner les chiffres sur une période de douze mois pour connaître l'évolution et définir ensuite ce qui est possible de faire. Enfin, il indique qu'un « point troc » existe déjà à la déchetterie.

10.6 Eclairage public

Mme Nathalie HELMERS signale qu'il n'y a plus de lumière à la route de Founex au niveau du passage-piétons.

A la demande du Président, la Secrétaire, Mme Mireille SCHICK, procède à la lecture du procès-verbal de décision.

Le procès-verbal de décisions est accepté à l'unanimité.

**Le prochain Conseil communal aura lieu le
mercredi 5 avril 2017, à 20h15**

La séance est levée à 22h00.

Le Président


Maximilien WALTER



La Secrétaire


Mireille SCHICK